



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°43-2024-037

PUBLIÉ LE 21 FÉVRIER 2024

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Sous préfecture d'Yssingeaux

43-2024-01-31-00002 - Arrêté préfectoral n°B2024-23 en date du 31/01/2024 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire (Blachon-Valon - Monistrol sur Loire) (2 pages)	Page 3
43-2024-01-31-00003 - Arrêté préfectoral n°B2024-24 en date du 31/01/2024 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire (Blachon-Valon - Beauzac) (2 pages)	Page 6
43-2024-01-31-00004 - Arrêté préfectoral n°B2024-25 en date du 31/01/2024 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire (Blachon-Valon - St Maurice de Lignon) (2 pages)	Page 9
43-2024-01-31-00005 - Arrêté préfectoral n°B2024-26 en date du 31/01/2024 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire (Blachon-Valon - Bas en Basset) (2 pages)	Page 12

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2024-01-31-00002

Arrêté préfectoral n°B2024-23 en date du
31/01/2024 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire
(Blachon-Valon - Monistrol sur Loire)



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° B2024-23 EN DATE DU 31 JANVIER 2024
PORTANT RENOUELEMENT D'HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNERAIRE**

Le préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-19 et suivants, R.2223-56 à R.2223-65 ;

VU la demande de renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire formulée par Mme VALON Caroline, présidente de la SAS BLACHON VALON dont le siège social est situé 3 rue des Pommiers – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE ;

VU l'arrêté préfectoral n° SG-Coordination 2023-35 en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Fabrice BONICEL, sous-préfet de l'arrondissement d'Yssingeaux ;

CONSIDERANT que l'intéressé remplit les conditions requises ;

SUR proposition de M. le sous-préfet d'Yssingeaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

La SAS BLACHON VALON sise 3 rue des Pommiers – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE, gérée par Mme VALON Caroline, est habilitée pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- soins de conservation (définis à l'article L.2223-19-1), prestation sous-traitée à un opérateur habilité ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de marbrerie funéraire

ARTICLE 2 :

Le numéro de l'habilitation est ~~17-43-05~~. N° ROF 24-43-0054

ARTICLE 3 :

La durée de la présente habilitation est fixée à cinq ans.

ARTICLE 4 :

Le sous-préfet d'Yssingeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Haute-Loire.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet d'Yssingeaux


Fabrice BONICEL

Copie adressée à :

Mme Caroline VALON
SAS BLACHON VALON
3 rue des Pommiers
43120-MONISTROL-SUR-LOIRE

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2024-01-31-00003

Arrêté préfectoral n°B2024-24 en date du
31/01/2024 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire
(Blachon-Valon - Beauzac)



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° B2024-24 EN DATE DU 31 JANVIER 2024
PORTANT RENOUVELLEMENT D'HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE**

Le préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-19 et suivants, R.2223-56 à R.2223-65 ;

VU la demande de renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire formulée par Mme VALON Caroline, présidente de la SAS BLACHON VALON dont le siège social est situé 3 rue des Pommiers – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE ;

VU l'arrêté préfectoral n° SG-Coordination 2023-35 en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Fabrice BONICEL, sous-préfet de l'arrondissement d'Yssingeaux ;

CONSIDÉRANT que l'intéressé remplit les conditions requises ;

SUR proposition de M. le sous-préfet d'Yssingeaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

L'établissement secondaire de pompes funèbres de la SAS BLACHON VALON situé Impasse Pré du Château – 43590 BEAUZAC, géré par Mme VALON Caroline, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- soins de conservation (définis à l'article L.2223-19-1), prestation sous-traitée à un opérateur habilité ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 :

Le numéro de l'habilitation est ~~17-43-07~~ N° ROF 24-43-0012

ARTICLE 3:

La durée de la présente habilitation est fixée à cinq ans.

ARTICLE 4:

Le sous-préfet d'Yssingeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Haute-Loire.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet d'Yssingeaux

Fabrice BONICEL



Copie adressée à :

Mme Caroline VALON
SAS BLACHON VALON
3 rue des Pommiers
43120 MONISTROL-SUR-LOIRE

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2024-01-31-00004

Arrêté préfectoral n°B2024-25 en date du
31/01/2024 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire
(Blachon-Valon - St Maurice de Lignon)



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° B2024-25 EN DATE DU 31 JANVIER 2024
PORTANT RENOUVELLEMENT D'HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE**

**Le préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-19 et suivants, R.2223-56 à R.2223-65 ;

VU la demande de renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire formulée par Mme VALON Caroline, présidente de la SAS BLACHON VALON dont le siège social est situé 3 rue des Pommiers – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE ;

VU l'arrêté préfectoral n° SG-Coordination 2023-35 en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Fabrice BONICEL, sous-préfet de l'arrondissement d'Yssingeaux ;

CONSIDÉRANT que l'intéressé remplit les conditions requises ;

SUR proposition de M. le sous-préfet d'Yssingeaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

L'établissement secondaire de pompes funèbres de la SAS BLACHON VALON situé 7 Passage de la Croix – 43200 Saint-Maurice-de-Lignon, géré par Mme VALON Caroline, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- soins de conservation (définis à l'article L.2223-19-1), prestation sous-traitée à un opérateur habilité ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 :

Le numéro de l'habilitation est ~~22-43-0075~~. N° ROF 24-43-0075

ARTICLE 3 :

La durée de la présente habilitation est fixée à cinq ans.

ARTICLE 4 :

Le sous-préfet d'Yssingeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Haute-Loire.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet d'Yssingeaux


Fabrice BONICEL

Copie adressée à :

Mme Caroline VALON
SAS BLACHON VALON
3 rue des Pommiers
43120 MONISTROL-SUR-LOIRE

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2024-01-31-00005

Arrêté préfectoral n°B2024-26 en date du
31/01/2024 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire
(Blachon-Valon - Bas en Basset)



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° B2024-26 EN DATE DU 31 JANVIER 2024
PORTANT RENOUVELLEMENT D'HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE**

Le préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-19 et suivants, R.2223-56 à R.2223-65 ;

VU la demande de renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire formulée par Mme VALON Caroline, présidente de la SAS BLACHON VALON dont le siège social est situé 3 rue des Pommiers – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE ;

VU l'arrêté préfectoral n° SG-Coordination 2023-35 en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Fabrice BONICEL, sous-préfet de l'arrondissement d'Yssingeaux ;

CONSIDÉRANT que l'intéressée remplit les conditions requises ;

SUR proposition de M. le sous-préfet d'Yssingeaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

L'établissement secondaire de pompes funèbres de la SAS BLACHON VALON situé 3 rue du 11 novembre – 43210 Bas-en-Basset, géré par Mme VALON Caroline, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- soins de conservation (définis à l'article L.2223-19-1), prestation sous-traitée à un opérateur habilité ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 :

Le numéro de l'habilitation est 14-43-06. N° ROF 24-43-0084

ARTICLE 3 :

La durée de la présente habilitation est fixée à cinq ans.

ARTICLE 4 :

Le sous-préfet d'Yssingeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Haute-Loire.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet d'Yssingeaux


Fabrice BONICEL

Copie adressée à :

Mme Caroline VALON
SAS BLACHON VALON
3 rue des Pommiers
43120 MONISTROL-SUR-LOIRE

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr